



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 6347

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que les véhicules utilisés par la préfecture de police de Paris, pour effectuer les contrôles anti-pollution, utilisent pour la plupart le carburant diesel. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la proportion de véhicules équipés de cette carburation sur le total du parc automobile du ministère de l'intérieur et s'il ne serait pas judicieux de veiller à ce que ceux qui sont plus particulièrement affectés aux contrôles anti-pollution soient eux-mêmes dotés de moteurs moins polluants.

Texte de la réponse

La proportion de véhicules à moteurs diesel par rapport à l'ensemble du parc automobile de la police nationale est, aujourd'hui, de l'ordre de 27 %. Le nombre de véhicules utilitaires (Peugeot Boxer) affectés aux contrôles antipollution s'élève à 37. La majorité des véhicules utilitaires actuellement construits sont équipés de moteurs diesel. Seuls ceux de petite cylindrée disposent de moteurs à essence qui peuvent être modifiés, par un sous-traitant choisi par le constructeur, pour fonctionner au gaz de pétrole liquéfié (GPL). Une expérimentation a été lancée par la préfecture de police et un véhicule a été transformé, par la société Sofraca, pour fonctionner en bi-carburation (essence et gaz de pétrole liquéfié). Ce véhicule était d'ailleurs exposé au stand du ministère de l'intérieur lors du salon Milipol 97 qui s'est tenu au Bourget du 24 au 28 novembre derniers. Il convient de signaler que la production en série de véhicules utilitaires équipés de moteurs pouvant fonctionner avec du GPL, n'est, à ce jour, programmée par aucun des constructeurs nationaux. Les services techniques du ministère de l'intérieur consacrent toute leur intention à cet important dossier.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6347

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4036

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 93